

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 27 MAI 2019**

Conseillers en exercice :	81	L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept Mai, à dix-neuf heures, le
Présents :	46	Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire à la salle des
Absents excusés :	24	Conférences du village d'entreprises, ZA du Rozier Coren à Saint-
Pouvoirs :	11	Flour, après convocation légale sous la Présidence de Monsieur Pierre
Votants :	57	JARLIER.

Présents :

M. Daniel MIRAL, M. Louis RAYNAL, MME Bernadette RESCHE, M. René MOLINES, M. René BRANDELY, M. Jean VIGIER, M. Joseph BOUDOU, MME Patricia ROCHÈS, M. Guy MICHAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Martine CHAZARIN, M. Joël BRUN, M. Gérard BONIFACIE, M. Michel AMARGER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Jean-Marie MÉZANGE, MME Céline CHARRIAUD, MME Jeanine RICHARD, M. Bernard MAURY, MME Annie ANDRIEUX, M. Jean-Louis BERGER, M. Gérard DELPY, M. Pierre JARLIER, MME Martine GUIBERT, MME Sylvie CHADEL, MME Marguerite TARRISSON, M. Jean-Pierre BERTHET, M. Erick CHASTANG, MME Hélène FLORIS GRECO, MME Marie-Pierre DEVAUX, MME Claudette BRUGEROLLE, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, MME Bernadette ANTONY, MME Véronique TALON, M. Michel DURIOL, M. Bernard REMISE, M. Olivier REVERSAT, M. Gilbert CHEVALIER, M. Éric GOMESSE, M. Jean-Claude CHASTANG, M. Gérard MOULIADE, M. Laurent JULIEN, M. Christophe VIDAL, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Agnès AMARGER.

Absents excusés :

M. Michel ROUFFIAC, M. Jean-Louis CHADEFAX, M. Louis MANHÈS, M. André ANGELVY, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Christian GENDRE, M. Bernard COUDY, M. Louis NAVECH, M. André JUGIEU, MME Sylvie PORTAL, M. Robert BOUDON, M. Louis PECHAUD, M. Joël LABORIE, M. Jean-Pierre ESTAMPE, M. Louis GALTIER, M. Philippe ECHALIER, M. Pierre SEGUIS, M. Jean-Luc FAURE, M. Jonathan LAROUSSINIE, M. Nicolas CUSSAC, M. Bernard CHAMBARON, MME Nadine DUFOUR, M. Bruno PARAN, M. Gérard SALAT.

Pouvoirs :

M. Richard BONAL donne pouvoir à Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Thierry ANGLADE donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. René PÉLISSIER donne pouvoir à M. Guy MICHAUD
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Bernard REMISE
M. Michel SEYT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERTHET
M. Philippe DELORT donne pouvoir à M. Erick CHASTANG
MME Mireille VICARD donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD
M. Hervé CARTAYRADE donne pouvoir à MME Christiane MEYRONEINC
M. Jean-Victor PECOUL donne pouvoir à MME Hélène FLORIS GRECO
M. Jean-Paul BLANQUET donne pouvoir à MME Bernadette ANTONY
MME Marie-Claire TOURRETTE donne pouvoir à MME Bernadette RESCHE

Monsieur Olivier REVERSAT a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 4 Juin 2019 et que la convocation avait été faite le 21 Mai 2019.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 19h20.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et les débats,

INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

↓ **PREND ACTE** de l'installation de Madame Agnès AMARGER en qualité de conseillère communautaire titulaire et de Monsieur Aimé BAGUET en qualité de conseiller communautaire suppléant.

↓ **DIT** que le conseiller siègera dorénavant au conseil communautaire et aux commissions où siégeait le précédent représentant de la commune de Vieillespesse.

POUR : 57 VOIX

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 11 AVRIL 2019

↓ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 11 Avril 2019.

POUR : 57 VOIX

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (P.C.A.E.T.) - TRANSFERT DE LA COMPETENCE AU SY.T.E.C.

↓ **DECIDE DE TRANSFERER** la compétence P.C.A.E.T. de Saint-Flour Communauté au SY.T.E.C ;

↓ **APPROUVE** le versement d'une participation de Saint-Flour Communauté à hauteur de 10 000 € pour l'exercice 2019 dans le cadre de ce transfert de compétence ;

↓ **DECIDE D'INSCRIRE** à chaque exercice budgétaire le financement nécessaire à l'exercice de cette compétence.

POUR : 57 VOIX

SYNDICAT DES TERRITOIRES DE L'EST CANTAL - MODIFICATION STATUTAIRE

↓ **APPROUVE** les modifications statutaires du SY.T.E.C. telles que détaillées dans la délibération ;

↓ **ADOpte** les statuts modifiés annexés à la délibération ;

↓ **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour notifier la présente délibération au SY.T.E.C.

POUR : 57 VOIX

BUDGET GENERAL - BUDGET PRIMITIF 2019 - DECISION MODIFICATIVE N°1

↓ **ADOpte** la décision modificative n°1 au budget général telle que présentée ci-dessous :

	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Budget général				
« GPEC »				
D/ C 617 études		+ 5 000 €		
D/ C 022 dépenses imprévues	- 5 000 €			
« Portage de repas - achat de véhicule »				
D C/ 21571 op 109 matériel roulant		30 000 €		
R C/ 1311 op 109 recettes CARSAT / MSA				10 000 €
D C/ 022 dépenses imprévues	20 000 €			
D / 023 virement à la section d'investissement		20 000 €		
R C/ 021 virement de la section d'investissement				20 000 €

↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder aux écritures comptables de crédits correspondants.

POUR : 57 VOIX

FORAGES DE COLTINE : VENTE D'EAU - MODIFICATION DES TARIFS

↓ **DECIDE DE FIXER** les tarifs du service de vente d'eau avec application à compter du 1^{er} juin 2019, comme suit :

/M ³	Syndicat et Communes utilisatrices	Communes ayant participé à l'investissement initial des équipements et disposant d'un droit d'eau sur ces forages	Autres communes (dépannage en cas d'incident sur leur réseau d'eau potable)
Prix de vente / m ³ d'eau	0.30 €	0.30 €	0.70€
Main d'œuvre pour remplissage des camions citerne/ m ³ d'eau	/	0.50 €	0.50 €

POUR : 57 VOIX

MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

↓ **DECIDE DE FIXER** les tarifs du service d'assainissement non collectif avec application à compter du 1^{er} juin 2019 pour tous les nouveaux diagnostics, comme suit :

	DIAGNOSTIC	NEUF	VENTE	PERIODICITE
Tarifs applicables depuis le 12 avril 2018	100 €	250 €	200 €	10 ANS
Tarifs applicables au 1 ^{er} juin 2019	100 €	300 €	400 €	10 ANS

POUR : 57 VOIX

FIXATION DE TARIFS - MISE A DISPOSITION DE LA REMORQUE PORTE VELOS

- ↓ **DECIDE DE FIXER** les tarifs de mise à disposition d'une remorque porte vélos, tels que proposés ci-dessous :

Locataire	Tarifs T.T.C	
	Première journée	Journée supplémentaire
Associations sportives du territoire intercommunal	70 €	10 €
Associations sportives hors territoire intercommunal	80 €	10 €
Association de Parents d'élèves du territoire intercommunal	20 €	10 €
Association de Parents d'élèves hors territoire intercommunal	30 €	10 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes.
POUR : 57 VOIX

19h45 : Monsieur Philippe ECHALIER entre en salle des séances

ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR L'EXERCICE 2019 - SERVICE COMMUN ADS - DÉFINITION DU MONTANT PAR COMMUNE

- ↓ **DECIDE DE FIXER** le montant 2019 du service commun ADS, à déduire de l'attribution de compensation reversée par commune, reprenant le coût définitif du service pour l'exercice 2018 et le budget prévisionnel 2019 ;
- ↓ **DECIDE DE FIXER** le montant de l'attribution de compensation de Saint-Flour Communauté à compter de l'exercice 2019, tel que précisé en annexe 4 de la délibération ;
- ↓ **DIT** que ce montant évoluera en fonction des montants des charges liées aux prochains transferts de compétences de Saint-Flour Communauté.
POUR : 58 VOIX

TRANSFERT DE LA COMPETENCE RELAIS PETITE ENFANCE - ÉVALUATION DE LA CHARGE TRANSFEREE DÉTERMINATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2019

- ↓ **PREND CONNAISSANCE** des conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 6 mai 2019 ;
- ↓ **APPROUVE** les propositions de charges transférées du relais petite enfance telles que détaillées dans le rapport de la C.L.E.C.T. annexé à la délibération ;
- ↓ **ADOpte** le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 6 mai 2019 ;
- ↓ **ADOpte** le montant de l'attribution de compensation (hors service ADS) pour l'année 2019 pour la commune de Saint-Flour tel que détaillé dans le rapport de la C.L.E.C.T. annexé à la délibération ;
- ↓ **DECIDE DE FIXER** le montant de l'attribution de compensation (hors service ADS) pour l'année 2019 pour la commune de Saint-Flour tel que détaillé dans le rapport de la C.L.E.C.T. annexé à la délibération.
POUR : 58 VOIX

MODERNISATION DU RECOUVREMENT DES PRODUITS DES SERVICES - MISE EN PLACE DU PAIEMENT EN LIGNE POUR LES USAGERS

- ↓ **DECIDE DE METTRE EN PLACE** le paiement en ligne pour le paiement de l'ensemble des tarifs et redevances des services intercommunaux de Saint-Flour Communauté (carte bancaire ou prélèvement) ;
- ↓ **PRÉCISE** que le recours à ces modalités de paiement est une faculté ouverte à l'utilisateur et ne peut lui être imposée ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à accomplir toutes formalités en vue de l'exécution de la présente délibération et notamment de signer la convention tipi payFip à intervenir avec la DDFIP.
POUR : 58 VOIX

PROPOSITION D'ADMISSION DE CREANCES EN NON VALEUR

- ↓ **ADMET** en non-valeur la créance détaillée ci-dessous :
Budget général : 198.84 € exercices 2018 à 2013
- ↓ **DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget primitif 2019.
POUR : 58 VOIX

REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIES - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

- ↓ **DECIDE DE S'ENGAGER** dans un groupement de commande afin d'accompagner les communes de Saint-Flour Communauté dans la mise en œuvre de leur programme de voirie ;
- ↓ **DÉSIGNE** Saint-Flour Communauté comme coordonnateur du groupement de commande ;
- ↓ **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commande, avec les communes membres de Saint-Flour Communauté qui le souhaitent telle qu'annexée à la délibération ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de constitution de groupement de commande ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la délibération ;
 - ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2019 (budget général).
- POUR : 58 VOIX

MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS : APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE

- ↓ **DECIDE DE S'ENGAGER** dans une démarche de mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels de Saint-Flour Communauté ;
 - ↓ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre Saint-Flour Communauté et les collectivités désireuses de s'inscrire dans une démarche commune, telle qu'annexée à la délibération ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement de commande au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
 - ↓ **DECIDE D'ENGAGER** une procédure de consultation de bureaux d'études spécialisés conformément aux dispositions du code de la commande publique ;
 - ↓ **DESIGNE** trois représentants de Saint-Flour Communauté à savoir Madame Céline CHARRIAUD, Monsieur Louis RAYNAL et Monsieur Jean-Marc BOUDOU pour participer au comité de pilotage ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer toute demande de subvention ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
 - ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 (Budget général).
- POUR : 58 VOIX

ACQUISITION D'UN PARC DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE

- ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché pour le « lot n°1 : fournitures de vélos à assistance électrique de type V.T.C » à la S.A.R.L J.L Cycles – 12 avenue du Commandant Delorme – 15100 Saint-Flour pour un montant compris entre 55 000 € H.T et 75 000 € H.T conformément à la consultation des fournisseurs en procédure adaptée, sous forme d'accord cadre à bons de commande ;
 - ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** le marché pour le « lot n°2 : fournitures de vélos à assistance électrique de type V.T.T » à la S.A.R.L J.L Cycles – 12 avenue du Commandant Delorme – 15100 Saint-Flour pour un montant compris entre 105 000 € H.T et 145 000 € H.T conformément à la consultation des fournisseurs en procédure adaptée, sous forme d'accord cadre à bons de commande ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives de ce marché de fournitures.
- POUR : 56 VOIX
 CONTRE : 1 VOIX (M. Jean-Paul RESCHE)
 ABSTENTION : 1 (M. Joseph BOUDOU)

PARC THERMAL DE CHAUDES-AIGUES - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

- ↓ **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 en plus-value au marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération d'aménagement d'espaces publics dans le bourg de Chaudes Aigues pour un montant de 6 226,55 € HT, portant le montant du marché à 71 778.55 € HT ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant.
- POUR : 58 VOIX

ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DE LA NARSE DE LASCOLS EN VUE DE SA VALORISATION ÉCOTOURISTIQUE

- ↓ **DECIDE DE RETENIR** les entreprises ci-dessous nommées aux montants ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISES	Montant HT
LOT n°1 : Taille de pierre, lave émaillée et sculpture bronze	SARL Artisanat de la Pierre – HEBRARD Ribeyrevieille 15100 VILLEDIEU	76 692,80 €
LOT n°2 : Maçonnerie	SAS Constructions murataises ZI Croix Jolie 15 300 MURAT	85 610,83 €
LOT n°3 : Charpente-Couverture (four de Cussac)	SARL Thierry PARATIAS Rue du Foirail 15320 RUYNES EN MARGERIDE	12 090,00 €
LOT n°4 : Observatoire ornithologique (structure bois)	EURL Michel CHAREIRE ZA Volzac 12 rue du Millepertuis 15100 SAINT-FLOUR	34 300,00 €
TOTAL H.T.		208 693,63 €

- ‡ **DECIDE D'ATTRIBUER** les marchés aux entreprises aux montants susvisés représentant un montant total de 208 693,63 € H.T
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces constitutives des marchés de travaux desdits lots avec les entreprises susvisées.
- POUR : 58 VOIX

**EXTENSION D'UNE MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE COMMUNAUTAIRE A VALUEJOLS
APPROBATION D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LA COMMUNE DE VALUEJOLS**

- ‡ **DECIDE DE S'ENGAGER** pour l'extension d'une maison de santé pluridisciplinaire communautaire à Valuégols en lieu et place du cabinet médical actuel ;
 - ‡ **APPROUVE** les termes de la convention de groupement de commande à intervenir entre Saint-Flour Communauté et la commune de Valuégols, projet annexé à la délibération ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention de groupement de commande au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre ;
 - ‡ **DECIDE D'ENGAGER** une procédure de consultation de maîtrise d'œuvre conformément aux dispositions du code de la commande publique ;
 - ‡ **DESIGNE** Mme Martine GUIBERT et Mme Céline CHARRIAUD, pour participer au comité de pilotage de cette opération ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer toute demande de subventions auprès des partenaires financiers ;
 - ‡ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 (budget annexe Cabinet médical de Valuégols).
- POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MONSIEUR CYRIL MEYRIAL LAGRANGE, ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN MENUISERIE - EBENISTERIE - CHARPENTE

- ‡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 2 000 € à M. Cyril MEYRIAL LAGRANGE, sise à Saint-Flour, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution des aides ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
 - ‡ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).
- POUR : 58 VOIX

SOUTIEN A LA MODERNISATION DES ENTREPRISES DE PROXIMITE DISPOSITIF D'AIDES L.E.A.D.E.R./F.I.S.A.C./COMMUNAUTE DE COMMUNES - ATTRIBUTION D'AIDE A MME LAËTITIA LAURIER, ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN BOULANGERIE PATISSERIE

- ‡ **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 1 861.68 € à Mme Laëtitia LAURIER, entreprise individuelle sise à LACAPELLE BARRES, dans la limite de 4 % du montant définitif des dépenses éligibles pour son projet d'acquisition de matériel, sous réserve de l'attribution des aides F.I.S.A.C. et L.E.A.D.E.R. dans le cadre du dispositif d'aides en faveur de la modernisation des entreprises de proximité en application du règlement d'attribution de cette aide ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires à l'attribution de cette aide ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser cette aide sur présentation des pièces justificatives ;
 - ‡ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 de Saint-Flour Communauté (Budget général).
- POUR : 58 VOIX

VILLAGE AGROALIMENTAIRE 2EME TRANCHE - APPROBATION DE L'AVENANT N°2 AU PROTOCOLE D'ACCORD N°3 AVEC LA S.A.S. DO-YEN

- ‡ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°2 au protocole d'accord n°3 à intervenir avec la S.A.S. DO-YEN, avenant annexé à la délibération ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit avenant au nom de Saint-Flour Communauté.
- POUR : 58 VOIX

GESTION PRÉVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES TERRITORIALE - AJUSTEMENT DU PLAN DE FINANCEMENT

- ‡ **APPROUVE** le plan de financement définitif de cette opération tel que proposé ci-dessus ;

DEPENSES	H.T.	RECETTES	
Coût de l'étude	43 650 €	Etat - D.I.R.E.C.C.T.E	10 000 €
		Union européenne - L.E.A.D.E.R.	24 920 €
		Saint-Flour Communauté	5 820 €
		Hautes Terres Communauté	2 910 €
Total	43 650 €	Total	43 650 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches de demande de subvention au titre du programme L.E.A.D.E.R. 2014-2020, porté par le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de programme n°2018-084-3062 en date du 8 Novembre 2018 intervenue avec l'Etat, projet annexé à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre Saint-Flour Communauté, Hautes Terres Communauté et L'Etat, projet annexé à la délibération ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet ;
- ↓ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2019 (Budget général).

POUR : 58 VOIX

CHEF DE PROJET GRAND SITE GORGES ET VALLEE ENNOYEES DE LA TRUYERE GARABIT GRANDVAL - LEADER – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention au titre des programmes LEADER du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne et Aubrac Olt Causse dans le cadre d'un projet de coopération, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES				
		Territoire du GAL Pays de Saint-Flour (73,705%)		Territoire Gal Aubrac Olt Causse (26,295%)		Total des deux Territoires
Salaire	38 523,84 €	Union Européenne - L.E.A.D.E.R	22 715,20 €	Union Européenne - L.E.A.D.E.R	6 077,90 €	28 793,10 €
		Autofinancement	5 678,80 €	Autofinancement	4 051,94 €	9 730,74 €
Total	38 523,84 €	Total	28 394,00 €	Total	10 129,84 €	38 523,84 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions destinées au financement du poste de Chef de Projet « Grand Site » Gorges et vallées ennoyées de la Truyère Garabit Grandval ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

POUR : 58 VOIX

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-FLOUR - PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE N°1 ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

- ↓ **DECIDE DE PRESCRIRE** la révision allégée n°1 du PLU de Saint-Flour ayant pour objectif de réduire de façon limitée la zone naturelle sur les secteurs du Rozier et du Colombier Ouest ;
- ↓ **DEFINIT**, conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du Code de l'Urbanisme, les modalités de concertations suivantes :
 - Parution sur le site internet de Saint-Flour Communauté,
 - Mise à disposition d'un registre en mairie de Saint-Flour (Services techniques - Avenue de Besserette- 15100 SAINT-FLOUR),
 - Mise à disposition d'un registre auprès du service urbanisme de Saint-Flour Communauté (Village d'entreprises - ZA du Rozier-Coren- 15100 SAINT-FLOUR) ;
- ↓ **DECIDE DE SOLLICITER** de l'Etat conformément à l'article L.132-15 du Code de l'Urbanisme qu'une dotation soit allouée à la collectivité pour compenser les dépenses nécessaires à la révision allégée du PLU ;
- ↓ **DECIDE D'ASSOCIER** les personnes publiques mentionnées aux articles L.123-7 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

POUR : 58 VOIX

DISPOSITIF D'AIDE A LA MOBILITE : AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE - APPROBATION DU REGLEMENT DU DISPOSITIF ET DE LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF

- ↓ **APPROUVE** le principe de mise en place d'un dispositif d'aide au permis de conduire, tel que défini dans les conditions ci-dessous énoncées :
 - Concernant les frais éligibles : ceux qui relèvent d'une formation de base au permis de conduire, dans une auto-école, c'est-à-dire les leçons de code et 20 heures de conduite (minimum obligatoire pour passer l'épreuve) ;
 - Concernant le champ des bénéficiaires :
 1. Jeunes de 16 à 25 ans, domiciliés sur une des 53 communes de Saint-Flour Communauté,
 2. Sous conditions de ressources,
 3. En situation d'insertion professionnelle (en recherche d'emploi, en contrat d'apprentissage...),
 4. Inscription, suivi et accompagnement par la Mission Locale des Hautes Terres ;
- ↓ **APPROUVE** les termes des projets de règlement intérieur et de convention type quadripartite relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif à intervenir entre la Mission Locale des Hautes Terres, le C.C.A.S. de la Ville de Saint-Flour, les communes ou leurs C.C.A.S. et Saint-Flour Communauté, pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2019 ;

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes les pièces s'y tenant au nom de Saint-Flour Communauté ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser l'aide intercommunale prévue au titre de ce dispositif pour une durée d'une année, à compter du 1^{er} juillet 2019.
- POUR : 58 VOIX

GESTIONNAIRE DE PROXIMITÉ DES TRANSPORTS SCOLAIRES - APPROBATION DU VERSEMENT DE L'AIDE AUX TRANSPORTS 2019/2020

- ↓ **APPROUVE** le versement d'une aide à toutes les familles bénéficiaires du transport scolaire correspondant au remboursement total du coût du transport scolaire, pour l'année 2019/2020, pour chaque élève du territoire intercommunal, scolarisé en primaire, d'un montant de :
 - 120 € pour l'année scolaire ;
 - 60 € pour toute inscription à compter du 1^{er} février 2020 d'un élève répondant aux critères précédents.
 Ce versement sera effectué par virement bancaire, les familles devant fournir un RIB à l'inscription de leurs enfants, et sur la base des états de paiement qui seront transmis par le Conseil départemental du Cantal ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document contribuant à sa mise en œuvre.
- POUR : 58 VOIX

RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.) « LES PETITS CALDAGUES » DE CHAUDES-AIGUES : BILAN 2018 - R.P.E. « CAMELS » - ITINERANCE DU SERVICE : BUDGET PREVISIONNEL 2019 - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE À LA CONVENTION AVEC L'A.D.M.R. DE CHAUDES-AIGUES

- ↓ **APPROUVE** le budget prévisionnel de fonctionnement 2019 du Relais Petite Enfance (R.P.E.), pour sa partie « itinérance », pour un montant de 19 986 € ;
 - ↓ **APPROUVE** les termes du projet d'annexe financière 2019 à la convention avec l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues relative au R.P.E. ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite annexe financière ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une subvention à l'A.D.M.R. de Chaudes-Aigues à hauteur de 10 224,02 euros, au titre de l'année 2019.
- POUR : 58 VOIX

OFFICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (O.M.J.S.) DE SAINT-FOUR - ADOPTION DE L'ANNEXE FINANCIERE N°2 - ANNEE 2019

- ↓ **APPROUVE** les termes du projet d'annexe financière n°2 à la convention cadre pluriannuelle fixant les objectifs des prestations d'animation avec l'O.M.J.S. de Saint-Flour, annexé à la délibération ;
 - ↓ **DECIDE D'ATTRIBUER** une participation annuelle, pour 2019, d'un montant maximal de 77 200 euros à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite annexe financière n°2 ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser ladite subvention à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports de Saint-Flour conformément aux modalités fixées dans la convention cadre pluriannuelle et son annexe financière n°2 ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette subvention.
- POUR : 58 VOIX

MICRO-CRECHES DE PIERREFORT ET DE SAINT-FOUR - BILAN 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019 ADOPTION DES ANNEXES FINANCIERES AUX CONVENTIONS AVEC LES GESTIONNAIRES

- ↓ **APPROUVE** les budgets prévisionnels de fonctionnement des deux micro-crèches, pour l'année 2019, comme suit :
 - Micro-crèche de Pierrefort : 135 213,00 €
 - Micro-crèche de Saint-Flour : 147 587,00 €
 - ↓ **APPROUVE** les projets d'annexe financière aux conventions des organismes gestionnaires des micro-crèches, en l'occurrence la Fédération Familles Rurales du Cantal et l'ADMR de Saint-Flour ;
 - ↓ **APPROUVE** le projet d'avenant à la convention avec la Fédération Familles Rurales du Cantal ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites annexes financières et ledit avenant ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une subvention prévisionnelle aux organismes gestionnaires des micro-crèches pour l'année 2019, comme suit :
 - Micro-crèche de Pierrefort : 29 380,83 €
 - Micro-crèche de Saint-Flour : 34 180,31 €
- POUR : 58 VOIX

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (A.L.S.H.) - BILAN 2018 ET BUDGET PREVISIONNEL 2019 ADOPTION DES ANNEXES FINANCIERES AUX CONVENTIONS AVEC LES GESTIONNAIRES

- ↓ **APPROUVE** les budgets prévisionnels de fonctionnement 2019 des sept Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) pour l'année 2019, comme suit :
 - ALSH de Pierrefort : 16 636€
 - ALSH de Chaudes-Aigues : 28 278 €
 - ALSH de de Saint-Flour, Margeride, Planèze : 173 000 €
 - ALSH « les p'tits filous » : 20 051 €
 - ALSH 14 -17 ans : 18 700 €

- ↓ **APPROUVE** les termes des projets d'annexe financière à la convention avec chacun des gestionnaires, en l'occurrence avec l'association Familles rurales du Pays de Pierrefort, l'ADMR de Chaudes-Aigues, l'OMJS de Saint-Flour, l'association « les p'tits filous » et le CCAS de Saint-Flour ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer lesdites annexes financières ;
- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une subvention aux organismes gestionnaires des sept Accueils de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.) pour l'année 2019, comme suit :
 - ALSH de Pierrefort : 9 540 €
 - ALSH de Chaudes-Aigues : 16 747 €
 - ALSH de de Saint-Flour, Margeride, Planèze : 95 893 €
 - ALSH « les p'tits filous » : 4 111,25 €
 - ALSH 14 -17 ans : 10 700 €

POUR : 58 VOIX

CONTRAT DE PROGRÈS TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – TRAVAUX AXE A

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre des travaux de l'axe A cours d'eau sur le territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2019-2020			RECETTES PRÉVISIONNELLES 2019-2020	
Axe A	Action A1 – Lutter contre la divagation des animaux	297 840,00 €	Europe (FEDER)	178 704,00 €
			Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes	14 642,00 €
			Autofinancement	104 494,00 €
	Action A2 – Restaurer la ripisylve de manière durable	181 200,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	75 500,00 €
			Conseil départemental du Cantal	13 140,00 €
			EDF	28 000,00 €
			Autofinancement	64 560,00 €
	Action A4 – Renaturer les cours d'eau	70 000,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	37 916,66 €
			Conseil départemental du Cantal	9 708,33 €
			Autofinancement	22 375,00 €
	Action A5 – Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire sur les cours d'eau de liste 2	325 771,97 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	54 295,33 €
			Europe (FEDER)	195 463,18 €
Autofinancement			76 013,46 €	
TOTAL TTC		874 811,97 €	TOTAL TTC	874 811,97 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques et privées auprès des financeurs ;
 - ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.
- POUR : 58 VOIX

CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYÈRE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – TRAVAUX AXE B

- ↓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre des travaux de l'axe B cours d'eau sur le territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère, tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES PRÉVISIONNELLES 2019			RECETTES PRÉVISIONNELLES 2019	
Axe B	Action B4 – Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	4 850,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	2 020,83 €
			Conseil Régional Auvergne – Rhône-Alpes	375,00 €
			Autofinancement	2 454,17 €
	Action B5 – Améliorer la connaissance des espèces d'intérêt communautaires	3 500,00 €	Agence de l'Eau Adour Garonne	1 458,33 €
			Autofinancement	2 041,67 €
TOTAL TTC		8 350,00 €	TOTAL TTC	8 350,00 €

- ↓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques et privées auprès des financeurs ;

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches.

POUR : 58 VOIX

CONTRAT DE PROGRES TERRITORIAL DES AFFLUENTS DE LA TRUYERE : MISE EN ŒUVRE D'UN RESEAU DE SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour la mise en œuvre du réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles sur le territoire du contrat de progrès territorial des affluents de la Truyère :

DEPENSES PREVISIONNELLES 2019 - 2020		RECETTES PREVISIONNELLES 2019 - 2020	
Frais de prestation de service	47 572, 32 €	Union Européenne FEDER	23 786, 16 €
		Agence de l'Eau Adour Garonne	19 028, 93 €
		Autofinancement	4 757, 23 €
TOTAL TTC	47 572, 32 €	TOTAL TTC	47 572, 32 €

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions publiques auprès des financeurs ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ✚ **DIT** que la délibération n°2019-147 en date du 21 mars 2019 est ainsi modifiée et que les autres termes de ladite délibération demeurent inchangés.

POUR : 58 VOIX

AMENAGEMENT DU LAC DE BELVEZET EN VUE DE SA VALORISATION ET DE SON APPROPRIATION LOCALE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER ET DU CONTRAT AMBITION REGION

- ✚ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de cette opération, tel que détaillé ci-dessus :

DEPENSES (H.T)		RECETTES (H.T)	
Maîtrise d'œuvre	30 200 €	UNION EUROPEENNE (L.E.A.D.E.R. - 33,3 %)	100 000 €
		REGION AU.R.A. (CONTRAT AMBITION REGION - 16,7 %)	50 000 €
Travaux	270 000 €	ÉTAT (D.E.T.R. - 30%)	90 000 €
		Autofinancement (20 %)	60 200 €
TOTAL H.T.	300 200 €	TOTAL H.T.	300 200€

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de l'Union Européenne au titre du programme L.E.A.D.E.R. pour un montant de 100 000 € H.T. ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'aide de la Région AU.R.A. au titre du Contrat Ambition Région pour un montant de 50 000 € HT ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de ces démarches ;
- ✚ **DIT** que la délibération n°2019-32 en date du 11 février 2019 est ainsi modifiée et que les autres termes de ladite délibération demeurent inchangés.

POUR : 58 VOIX

SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES - CONVENTION AVEC LE S.D.I.S. DU CANTAL

- ✚ **APPROUVE** les termes de la convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers volontaires ci-annexée, à intervenir entre le S.D.I.S. du Cantal et Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention au nom de Saint-Flour Communauté ainsi que toutes les pièces afférentes.

POUR : 58 VOIX

ACCUEIL D'APPRENTIS

- ✚ **ACCETE** le principe d'emploi de jeunes en contrat d'apprentissage pour des missions répondant à un besoin de service ou contribuant à l'amélioration du service public de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Président à verser une rémunération, dans les conditions rappelées ci-dessus, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

POUR : 58 VOIX

**CADRE D'EMPLOIS DES CONSEILLERS TERRITORIAUX DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
OUVERTURE D'UN POSTE DE CONSEILLER TERRITORIAL**

- ‡ **DECIDE DE CRÉER** un emploi permanent à temps complet relevant du grade de Conseiller territorial des activités physiques et sportives, catégorie A, à compter du 28 mai 2019 ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à pourvoir au recrutement de l'agent affecté à ce poste ;
 - ‡ **DECIDE DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence ;
 - ‡ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 du budget annexe du centre aqualudique.
- POUR : 58 VOIX

**ECOMUSEE DE MARGERIDE - MISE EN ŒUVRE DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL -
RENOUVELLEMENT DU POSTE DE CHARGÉ(E) DE MISSION**

- ‡ **AUTORISE** le renouvellement du poste de chargé de mission pour la mise en œuvre du Projet Scientifique et Culturel pour une durée de 3 ans ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le contrat de travail correspondant, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement ;
 - ‡ **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2019 - Budget Annexe Ecomusée de Margeride.
- POUR : 58 VOIX

**CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC) AU SEIN
DU SERVICE VOIRIE/ESPACES VERTS**

- ‡ **DECIDE DE CRÉER** un emploi supplémentaire dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps non complet (26 heures hebdomadaires annualisées) au sein du service voirie/espaces verts de Saint-Flour Communauté - Antenne territoriale de Saint-Flour/Margeride/Planèze ;
 - ‡ **DECIDE D'ENGAGER** les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale des Hautes Terres ;
 - ‡ **DECIDE DE RECRUTER**, conformément aux dispositions réglementaires, un agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrat de travail, convention et éventuel avenant).
- POUR : 58 VOIX

**CRÉATION DE POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPÉTENCES (PEC) AU SEIN
DU SERVICE COMMUNICATION**

- ‡ **DECIDE DE CRÉER** un emploi supplémentaire dans le cadre du dispositif « Parcours emploi compétences » à temps non complet (26 heures hebdomadaires) au sein du service communication de Saint-Flour Communauté ;
 - ‡ **DECIDE D'ENGAGER** les démarches nécessaires pour ce recrutement en collaboration avec les services de Pôle Emploi et de la Mission Locale des Hautes Terres ;
 - ‡ **DECIDE DE RECRUTER**, conformément aux dispositions réglementaires, un agent éligible au Parcours Emploi Compétences ;
 - ‡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette embauche (contrat de travail, convention et éventuel avenant).
- POUR : 58 VOIX

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES PAR DELEGATION

- ‡ **PREND CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Président en application de la délibération du Conseil Communautaire N°2017-26 du 26 Janvier 2017, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- POUR : 58 VOIX

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

A Saint-Flour, le 29 Mai 2019

Le Président

Pierre



Affiché le 4 - JUIN 2019

Le Secrétaire de séance,

Olivier REVERSAT